

La médiation dans tous les domaines de la vie courante et du droit, notamment :

- **Famille** : divorce-séparation, (autorité parentale, résidence alternée, pensions alimentaires, partage des biens), succession, rupture des liens (parents-enfants, grands-parents et petits enfants), situations de dépendance.
- **Travail** : conflits individuels (contrat de travail, licenciement, démission, rupture conventionnelle, procédure disciplinaire, harcèlement et discrimination) et conflits collectifs.
- **Voisinage** : troubles de voisinage, servitudes, mitoyenneté.
- **Logement** : relations locataire-propriétaire bailleur.
- **Immobilier** : copropriété, syndic, achat-vente, vices cachés, construction, travaux.
- **Consommation** : crédit, garantie, assurance, prestation de services.
- **Commerce** : litiges entre commerçants (producteurs, fournisseurs, distributeurs), bail commercial.
- **Administration** : permis de construire, travaux publics, conflits dans la fonction publique, marchés publics, responsabilité hospitalière...

Que vous soyez engagé ou non dans une procédure judiciaire.

Qu'est-ce que la médiation ?

La médiation est un processus par lequel un tiers, impartial, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur, aide des parties soumises à un différend à rétablir un dialogue et à trouver elles-mêmes des solutions mutuellement acceptables au cours d'entretiens confidentiels.

Les avantages de la médiation

- Liberté de décision
- Rapidité
- Préservation ou restauration de la relation
- Confidentialité
- Neutralité & impartialité
- Efficacité
- Économie

La mise en place de la médiation

- Notre équipe vous informe gratuitement afin que vous puissiez vous engager dans le processus en toute connaissance de cause.
- À votre demande, le centre contacte l'autre personne et lui propose la mise en œuvre d'une médiation. Une saisine conjointe est également possible.
- Après acceptation du processus, un médiateur est nommé.
- Le centre organise les séances de médiation en tenant compte de vos disponibilités, y compris le samedi.

Le rôle du médiateur

- Le médiateur, professionnel expérimenté et respectueux des principes déontologiques de la médiation, favorise le maintien ou la restauration du dialogue ainsi que la compréhension réciproque des problèmes à l'origine du différend.
- Il est le garant du bon déroulement des séances et veille à l'équilibre général du processus (temps de parole, respect mutuel...).
- Il permet aux personnes de trouver des solutions mutuellement satisfaisantes prenant en considération leurs demandes, leurs intérêts et leurs droits.

La reconnaissance judiciaire de l'accord

- À votre initiative, vous pouvez ensemble demander l'homologation de l'accord trouvé en médiation afin de le rendre exécutoire.



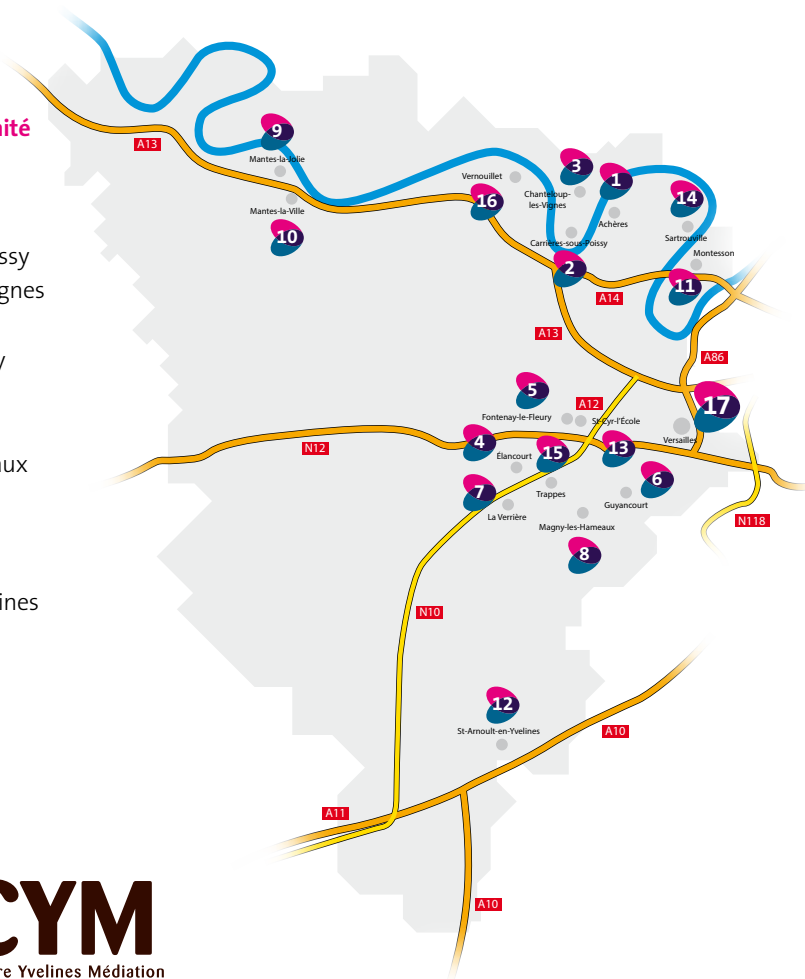
Le Centre Yvelines Médiation

- Un centre indépendant, qui bénéficie depuis 1999 de la confiance des pouvoirs publics, des professionnels des sciences humaines et sociales, du monde judiciaire, associatif et universitaire.
- Des espaces de confidentialité et de bienveillance propices à l'apaisement du conflit, proches de chez vous, répartis sur le département des Yvelines.
- Des moyens techniques facilitant la mise en œuvre de médiation à distance (visioconférence).
- Un centre permettant la mise en œuvre de médiations internationales.
- Une participation financière adaptée à votre situation personnelle.



**Permanence à proximité
de votre domicile
ou lieu de travail :**

- 1 Achères
- 2 Carrières-sous-Poissy
- 3 Chanteloup-les-Vignes
- 4 Élancourt
- 5 Fontenay-le-Fleury
- 6 Guyancourt
- 7 La Verrière
- 8 Magny-les-Hameaux
- 9 Mantes-la-Jolie
- 10 Mantes-la-Ville
- 11 Montesson
- 12 St-Arnoult-en-Yvelines
- 13 St-Cyr-l'École
- 14 Sartrouville
- 15 Trappes
- 16 Vernouillet
- 17 Versailles (siège)



4, rue Georges Clemenceau - 78000 VERSAILLES

Tél. : 01 39 49 46 47

Mail : infomc@yvelines-mediation.com

Site Internet : yvelines-mediation.com

Accès : gares des Chantiers, Rive Gauche, Rive droite.

Bus : Hôtel de Ville de Versailles (RATP 171), Europe (Phébus).



Yvelines
Le Département



Avec le soutien du CGET, de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles, de la Chambre interdépartementale des Notaires de Versailles, de la Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France, de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes du département.

Le CYM est membre de la FFCM, de la FENAMEF et de France Médiation.

Agrément ESUS - Centre labellisé FFCM



La médiation

sociale
familiale
civile
commerciale
administrative

